

les questions qui sont du ressort du Parlement du Canada et que les lois n'ont pas attribuées à quelque autre ministère, département, direction ou organisme du gouvernement du Canada, concernant:

- a) l'expansion et l'utilisation des ressources de la main-d'œuvre au Canada;
- b) les services de placement; et
- c) l'immigration.

C'est ici, monsieur le président, que je soulève l'objection que je voulais soumettre à la Chambre. C'est que le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration (M. Marchand), on le voit en fonction de ministre de la Main-d'œuvre. C'est que les immigrés qui viennent au pays, on les considère comme des valeurs, des ressources immenses qu'il faut placer et utiliser. Il y a là une situation contre laquelle je m'insurge. Je voudrais qu'on ait un ministère de l'Immigration, mais qu'il ne soit pas institué en fonction de l'utilisation de la main-d'œuvre mais en fonction de l'équilibre démographique, qui est une menace plus grande pour le Canada et l'unité canadienne.

On parle tellement de séparatisme dans la province de Québec. Des fois, les députés fédéraux ont les oreilles saturées des cris d'alarme qui viennent de la province de Québec. A certains moments, je conçois que nous, Canadien d'expression française, avons des devoirs de compréhension envers la majorité. Nous sommes très négligents. J'entends certains candidats, dans la présente campagne électorale du Québec, qui parlent de deux nations. Il n'y a pas deux nations au Canada. Il y a deux sociétés: l'une anglophone, l'autre francophone.

Il se peut que les Canadiens français, de par leur communauté de langue, leur culture, leurs traditions, leur religion, constituent une nation, mais la société anglophone ne constitue pas une nation. Lorsque MM. Daniel Johnson et Jean-Noël Tremblay viennent parler de deux nations, ils se trompent; il n'y a pas deux nations, mais deux sociétés.

Pourquoi la société anglophone a-t-elle la préférence d'accroissement sur la société francophone? C'est à cause de l'immigration. C'est mon devoir de le dire. Depuis la Confédération, les autorités fédérales n'ont jamais pensé l'immigration en fonction du biculturalisme. C'est le grief majeur des Canadiens d'expression française. Ils disent: nous avons été dupes dans la Confédération. Je dis qu'ils n'ont pas tout à fait raison, mais il y a un élément de vérité. Naturellement, les immigrants s'assimilaient à la culture anglaise. Je trouve très regrettable que les autorités qui dirigeaient le pays, depuis la Confédération, n'aient jamais dit: On va envisager ce biculturalisme au pays. Je trouve regrettable que le gouvernement fédéral s'en est «foutu», est apathique et indifférent, depuis la Confédération.

[M. Choquette.]

Il sert mal la société canadienne. Un véritable gouvernement canadien sert le Canada dans toutes ses parties, respecte le particularisme de tous les coins du pays. C'est pour cela que des griefs violents surgissent dans la province de Québec.

Monsieur l'Orateur, le parti indépendantiste, ce n'est pas cela qui est dangereux dans la province de Québec. Les théoriciens séparatistes, dans la province de Québec, ne sont pas dangereux. Ceux qui sont dangereux, ce sont les séparatistes de fait qui s'avèrent...

• (8.50 p.m.)

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le député de Lotbinière ne voudrait pas, j'en suis sûr, trop s'écarter du principe du bill.

**Une voix:** Il obéit au souci électoral; c'est tout ce qu'il connaît.

**M. Choquette:** Je n'obéis pas au souci électoral, je cite les faits, et vous le savez.

[Français]

**M. Mongrain:** L'honorable député me permet-il de lui poser une question?

**M. Choquette:** Certainement.

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au député de Lotbinière s'il n'a pas la conviction que la situation qu'il vient de signaler à la Chambre est attribuable au fait que le gouvernement du Québec est plutôt responsable de la carence française dans l'immigration?

**M. Choquette:** Monsieur le président, le député a partiellement raison. En vertu de l'article...

**M. Caouette:** Totalement raison.

**M. Choquette:** Partiellement raison. Si le député veut une assemblée contradictoire dans Rouyn-Noranda, je vais y aller.

[Traduction]

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Je dois à nouveau prier le député de Lotbinière de s'en tenir aussi près que possible au principe du bill.

[Français]

**M. Caouette:** Je pose la question de privilège. Le député de Lotbinière (M. Choquette) vient justement de me lancer un défi à l'effet de tenir une assemblée contradictoire dans mon comté. N'importe quand, ça ne me fait pas peur. Je peux en rencontrer 24 en ligne de la trempe du député de Lotbinière. Cet après-midi—ici j'approuve ce que le député de Lotbinière vient de dire—en parlant des mêmes questions, j'ai été rappelé à l'ordre au moins une dizaine de fois. Ce soir, je me